

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2013.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de séance le mardi vingt-deux octobre 2013 à 19 h 00, sous la présidence de Mme Véronique DETOC-GARNIER, Maire.

Étaient présents : M. Binet E, M. Marineau A, M. Lechable C , Mme Avril V, Mme Colladant G, Mme Tremblay V

Absents excusés: Mme Malherbe J, M. Le Teissier G, Mme Binet E
Mme Avril V est élue secrétaire de séance

Date de convocation : 14 Octobre 2013

DEVIS CHARLES TRAVAUX « REFECTION DU CHEMIN DU CABARET »

Mme le Maire expose au conseil municipal le devis des ETS CHARLES TRAVAUX concernant la réfection du « Chemin du Cabaret » à savoir pour un coût H.T. de 7 777.00 € soit 9 301.29 € TTC . Ces travaux seront imputés sur le Budget Commune au compte 2151. Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour les demandes de subventions et la réalisation des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|---------------------------|------------|
| FDAIC 45 % | 3 521.50 € |
| Fonds de Péréquation 15 % | 1 166.55 € |
| Autofinancement | 4 613.24 € |

| | |
|-----------|-------------------|
| TOTAL TTC | <u>9 301.29 €</u> |
|-----------|-------------------|

DEVIS CHARLES TRAVAUX « EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE RD N°928 »

Mme le Maire expose au conseil municipal le devis des ETS CHARLES TRAVAUX concernant « l'extension du réseau d'eau potable RD n°928 » à savoir pour un coût H.T. de 10 097.00 € soit 12 076.01 € TTC . Ces travaux seront imputés sur le Budget Eau au compte 2158.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour les demandes de subventions et la réalisation des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|---------------------------|------------|
| FDAIC 50 % | 5 048.50 € |
| Fonds de Péréquation 10 % | 1 009.70 € |
| Autofinancement | 6 017.81 € |

| | |
|-----------|--------------------|
| TOTAL TTC | <u>12 076.01 €</u> |
|-----------|--------------------|

DECISION MODIFICATIVE « BUDGET COMMUNE »

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il faut prendre une décision modificative sur le « Budget Commune », à savoir :

Compte 6554 : - 10.00 €

Compte 66111 : + 10.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE « BUDGET EAU »

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il faut prendre une décision modificative sur le « Budget Eau », à savoir :

Compte 615 :- 7 100.00 €

Compte 023 :+ 7 100.00 €

Compte 021 :+ 7 100.00 €

Compte 131 :+ 5 000.00 €

Compte 2158 :+12 100.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 15.